

### **DEMANDE D'ADHESION**

#### A L'association

### ORDRE AFRICAIN DES GRANDES ECOLES ET UNIVERSITES

Il est préalablement rappelé et exposé ce qui suit :

- 1- L'Ordre Africain des Grandes Ecoles et Universités (ORAGEU) est une association non gouvernementale de droit Français ayant pour objectifs de :
  - Promouvoir une lisibilité nationale et internationale des projets pédagogiques de ses membres,
  - Promouvoir le développement de la recherche pour garantir une qualité académique des établissements membres,
  - Faciliter les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe et partout ailleurs dans le monde,
  - Faciliter les démarches d'intérêts communs auprès des institutions publiques en vue de la collation de grade ou de la recherche de financement,
  - Favoriser la recherche d'expertise au plan académique et institutionnel de ses membres,
  - Favoriser la recherche d'une visée éthique dans la formation des personnes des établissements membres.
- 2- Afin d'atteindre ces objectifs, il est favorable à l'adhésion des universités, écoles, instituts, centres de formation et autres institutions spécialisées dans l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions d'adhésion et qui en expriment la demande.
- 3- Toute institution acquiert la qualité de membre suite à l'avis favorable de l'ORAGEU qui lui est signifié, après que ses dirigeants habilités produisent une demande d'adhésion à l'Ordre,

demande qui rappelle les objectifs et la mission de l'ORAGEU, ainsi que les initiatives dont

l'adhérent est le bénéficiaire.

Ceci étant exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Adhésion

• L'adhésion à l'ORAGEU est destinée principalement aux universités, écoles, instituts,

centres de formation et toutes autres institutions spécialisées dans l'enseignement

supérieur. L'adhésion est également ouverte aux autres structures dont l'objet ou l'activité

sont liés aux objectifs d'intervention de l'ORAGEU.

Article 2: Nature de la collaboration

• L'adhésion d'une entité à l'ORAGEU lui donne le droit de bénéficier, sous conditions

financières éventuellement, des projets initiés par l'Ordre.

Ces projets sont de nature à développer ou faciliter le système de formation par l'aide à

l'obtention de moyens et de méthodes spécifiques.

• Il s'agit en l'occurrence des projets de renforcement pédagogique, d'harmonisation des

formations et des programmes, d'harmonisation des évaluations et des diplômes, de

numérisation des établissements membres, de facilitation de l'accès des étudiants aux outils

numériques, de mise en œuvre d'une politique commune d'insertion professionnelle et de

création d'emplois, de coopérations sportives et culturelles, etc.

• Tout projet à l'initiative de l'Ordre est proposé aux membres par une lettre officielle et une

note technique expliquant ledit projet. Chaque membre est libre d'y adhérer. Tous les

membres doivent cependant faire l'effort de participer aux projets de l'Ordre en vue de

favoriser l'efficacité globale de ses initiatives.

• Un membre qui désire porter une initiative à généraliser aux autres membres en avise

l'ORAGEU, qui en étudie l'opportunité avec le bureau et donne suite.

Article 3: Frais d'adhésion et cotisations

L'adhésion à l'ORAGEU est subordonnée au paiement des droits d'adhésion.

Chaque membre est assujetti au paiement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation obligatoire

n'est pas liée aux projets de l'ORAGEU auxquels participe l'établissement.

Association ORAGEU – Préfecture de Paris N° 13301 1801

Article 4 : Obligations de l'adhérent

L'adhérent a l'obligation de :

• Participer aux activités de l'ORAGEU,

• Payer ses cotisations annuelles,

• Rechercher et proposer des initiatives propices au développement des membres et qui

entrent dans la vision de l'ORAGEU.

<u>Article 5</u>: Obligations de l'ORAGEU

L'ORAGEU a l'obligation de :

• Œuvrer pour l'adhésion de nouveaux membres,

• Rechercher activement des partenariats susceptibles de favoriser l'atteinte de ses objectifs,

• Mettre en œuvre des initiatives en vue de l'atteinte de ses objectifs et du développement de

l'enseignement supérieur,

• Traiter équitablement tous les adhérents.

Association ORAGEU – Préfecture de Paris N° 13301 1801

Je m'engage à respecter la charte de l'association. En cas de nor
respect, j'encours l'exclusion de l'association.
M (me) :
Représentant l'organisation :
A//
Signature

Je reconnais avoir reçu un exemplaire de la charte de l'ORAGEU, en

avoir pris connaissance et l'avoir signé ce jour.

Avis Favorable Avis Défavorable

A ....../ ...../ ....../

Signature

Pour L'ORAGEU

## **RENSEIGNEMENTS**

Mme ( ) M. ( )					
NOM:					
PRENOM:					
Fonction:					
Dénomination de l'Organisation :					
Adresse :					
C.P: Ville:	Pays:				
Téléphone portable :	Téléphone fixe :				
E-MAIL:					
Secteur d'activité :					
Présentation de votre activité en quelques lignes :					

Merci de joindre à la présente fiche de renseignement :

- Une brochure de votre activité,
- Un logo HD,
- Une photo de l'interlocuteur désigné.

# ORIGINE DE L'ADHÉSION

## J'AI ENTENDU PARLER DE ORAGEU PAR :

•	UN MEMBRE DE L'ORA	AGEU	J		
	DE QUI S'AGIT-IL :				
•	UN NON-MEMBRE (SY	MPA	THIS	ANT)	
•	PRESSE				)
•	AUTRE MÉDIA				
•	INTERNET				
•	BOUCHE-À-OREILLE				
•	E-MAILING				
•	AUTRE:				

APPARTENANCE A D'AUTRES RÉSEAUX Si oui LESQUELS :

## Tableau des cotisations progressives annuelles

CA < ou = 500 K€ : 200 €	CA < ou = 5000 K€ : 2400 €
CA < ou = 1000 K€ : 500 €	CA < ou = 5500 K€ : 2500 €
CA < ou = 1500 K€ : 600 €	CA < ou = 6000 K€ : 2600 €
CA < ou = 2000 K€ : 700 €	CA < ou = 6500 K€ : 2700 €
CA < ou = 2500 K€ : 800 €	CA < ou = 7000 K€ : 2800 €
CA < ou = 3000 K€ : 900 €	CA < ou = 7500 K€ : 2900 €
CA < ou = 3500 K€ : 1000 €	CA < ou = 8000 K€ : 3000 €
CA < ou = 4000 K€ : 1100 €	CA < ou = 8500 K€ : 3500 €
CA < ou = 4500 K€ : 1200 €	CA < ou = 9000 K€ : 3600 €
CA < ou = 5000 K€ : 2300 €	CA < ou = 9500 K€ : 3700 €

La présente demande d'adhésion est à retourner, accompagnée des documents demandés, par mail à l'adresse suivante : **contact@orageu.org** 

Association ORAGEU – Préfecture de Paris N° 13301 1801 8-14, Passage de la Main d'Or 75011 Paris – France E-mail : contact@orageu.org - www.orageu.org